



CONTRAT de LOCATION de SALLE
CONDITIONS PARTICULIERES

Commune de MONCETZ-LONGEVAS
Tel 03.26.67.52.11
moncetz-longevas.mairie@wanadoo.fr

Je soussigné (e),.....
domicilié (e) à,.....
n° téléphone :.....
Agissant en nom personnel (1) OU au nom de l'association (1) désignée ci-dessus
.....

DECLARE, après avoir pris connaissance des conditions générales de location ci-dessus, vouloir louer, pour un usage strictement personnel, la salle ci-après désignée et selon les conditions particulières ci-dessous :

salle réservée	GRANDE	MOYENNE	PETITE
indiquer le nombre de personnes prévu			
mention du coût de location			

Date de début et de fin d'utilisation :

Les états des lieux, la remise et la restitution des clés seront effectués comme prévu aux conditions générales, en présence du responsable des salles.

Le présent contrat de location,

entre Le Maire de la commune de MONCETZ-LONGEVAS, agissant au nom et pour le compte de ladite commune, d'une part

et M., Mme (1)

OU M., Mme(1) agissant pour le compte de l'association désignée ci-dessus, d'autre part,

Les engage à respecter les conditions énoncées.

Fait à MONCETZ-LONGEVAS le.....

signature de Madame le Maire ou de son représentant dûment mandaté	signature du locataire
--	------------------------

(1) rayer la mention inutile



CONTRAT de LOCATION de SALLE

JUSTIFICATIFS A PRESENTER

Commune de MONCETZ-LONGEVAS
Tel 03.26.67.52.11
moncetz-longevas.mairie@wanadoo.fr

Pour bénéficier du tarif « jeunes du village » :

	observations
Etre majeur	
Avoir moins de 25 ans	

Pour bénéficier du tarif « Moncetz-Longevas »

Ascendant ou descendant	Filiation :
Résident du village	Nom :
	Adresse :

Pour tout locataire :

	Le contrat ne peut être conclu qu'en présence des justificatifs suivants :
Attestation d'assurance responsabilité civile au nom du locataire	
Avec mention pour la période de location	
Chèque de caution de 500 € du locataire	
Chèque d'avance du locataire représentant la moitié de la location	€

PS destiné aux associations : bénéficier d'une location gratuite ne dispense pas de renseigner le contrat, d'établir le chèque de caution, de présenter l'attestation d'assurance attendue et de rendre la salle débarrassée de ses souillures.